

Editorial

Plan général d'alimentation en eau



La mise en commun du patrimoine de tous les villages qui composent la Commune de Val-de-Ruz a pour conséquence l'obligation d'analyser, pour chaque projet, son bien-fondé et de justifier les investissements et les budgets proposés.

Pour le domaine de l'eau potable, cette analyse est réalisée à partir de la situation actuelle. Elle décrit les étapes intermédiaires qui permettront progressivement d'atteindre la vision imaginée au terme de cette planification, soit pour les quinze à vingt prochaines années. Ainsi, sur la base des hypothèses raisonnables d'aujourd'hui, les investissements nécessaires sont déjà connus. Ils seront mieux répartis dans le temps tout en tenant compte d'une évolution admissible de la population.

Pour accomplir les missions de la Commune aujourd'hui, mais surtout demain, il est nécessaire de compléter l'inventaire et de connaître l'état du patrimoine actuel. A partir de celui-ci, il convient de déterminer l'utilité de ses composants à courte, moyenne et longue échéances et d'estimer les besoins futurs en termes quantitatifs, techniques et financiers. Enfin, la planification dans le temps des différentes évolutions nécessaires (extensions, remplacement, suppressions, etc.) sera répartie de manière à ce que les investissements restent supportables.

L'ensemble de ces investigations compose le plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz (PGA) qui sera présenté au Conseil général lors de sa prochaine séance.

Le PGA vise notamment à:

- parfaire la gestion des ressources en eau à disposition et des ressources en eau achetées à des tiers;
- optimiser les zones de pression existantes afin de supprimer les déficits de pression dans certains secteurs;
- perfectionner la qualité de l'eau en réduisant sa durée de stockage dans les réservoirs et le réseau;
- améliorer la sécurité de l'approvisionnement dans certains secteurs en interconnectant des réseaux et en créant des bouclages;
- simplifier les infrastructures;
- mettre au point la défense incendie;
- planifier de manière ciblée et stratégique les investissements.

Le document complet est consultable sur notre site Internet.

Christian Hostettler, conseiller communal

Pratiques Parentales Positives

Un programme du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) pour les parents d'enfants entre 2 et 12 ans.

Etre parent apporte de grandes satisfactions, mais c'est également une tâche très difficile. Comment élever des enfants afin qu'ils deviennent responsables et sûrs d'eux-mêmes? Est-ce que nos attentes coïncident avec l'âge de l'enfant? Comment faire arrêter un comportement inapproprié? Comment est-il possible de respecter les différents besoins des membres de la famille? Ces questions et bien d'autres seront traitées pendant ce cours. Les participants apprendront des méthodes concrètes d'éducation qu'ils pourront appliquer directement à la maison entre chaque séance. Par la suite, les expériences seront échangées avec les autres membres du groupe et discutées.

Ce programme aide les parents à

- reconnaître l'origine du comportement problématique chez l'enfant;
- modifier des modèles éducatifs peu fructueux avec l'apport de stratégies plus efficaces;
- transmettre aux enfants une manière plus constructive de se comporter;
- donner aux enfants des consignes spécifiques par rapport aux comportements attendus, poser des règles et des limites claires;
- anticiper des situations difficiles (par exemple aller faire des courses);
- réduire le stress lié à l'éducation des enfants.

Durée et déroulement du cours

Quatre séances de groupe de deux heures au collège de La Fontenelle à Cernier réparties sur quatre semaines avec la conseillère médico-éducative du CSVR, Manuela Guyot, ainsi qu'un ou deux entretiens individuels de 20 minutes, suivis de la séance de clôture.

Dates

Les mardis 7, 14, 21 et 28 mars 2017 de 18h00 à 20h00 ainsi que le mardi 18 avril 2017 à la même heure.

Inscriptions et renseignements

079 561 60 87 ou à manuela.guyot@ne.ch.

Une participation de CHF 40 est demandée pour l'ensemble du cours.

Aux propriétaires de chiens

A Val-de-Ruz, la facturation de la taxe des chiens s'effectue selon les données contenues dans le fichier AMICUS, qui a désormais remplacé l'ancien système Anis. Ce fichier fédéral regroupe tous les canidés enregistrés en Suisse par l'intermédiaire des vétérinaires.

Si la Commune saisit les données des propriétaires de chiens, ces derniers sont responsables de l'annonce des mutations concernant leur animal (changement de détenteur, déménagement, décès), afin de ne pas se voir facturer des taxes dont ils ne seraient pas redevables. Les codes d'accès reçus de l'ancien système sont valables pour AMICUS.

La facturation générale de la taxe intervient à fin février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés au cours de l'année. Le montant de la taxe est de CHF 120 (CHF 90 pour la taxe communale et CHF 30 pour la part cantonale).

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Il est également interdit de pénétrer sur les champs et prés durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre.

Le ramassage des déjections canines fonctionne généralement bien dans les villages, ce qui est favorable pour la population et l'hygiène publique en général. Toutefois, un même effort doit être consenti dans les zones rurales où il est impératif de ramasser les crottes dans les prés et cultures. En effet, les chiens sont porteurs de parasites pouvant être néfastes aux bovins.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration du contrôle des habitants est à votre disposition au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Fermeture des bureaux

A l'occasion de l'Indépendance neuchâteloise, nos bureaux seront fermés le mercredi 1^{er} mars 2017. Ils ouvriront le jeudi 2 mars selon l'horaire habituel.

Marche du 1^{er} Mars

En 1848, une vague d'émancipation traverse l'Europe; c'est le «Printemps des peuples». Le pays de Neuchâtel ne reste pas insensible aux bouleversements qui s'opèrent sur le continent. Depuis les tentatives manquées de 1831, les cercles républicains œuvrent à l'avènement nouveau. Le 26 février, l'annonce du soulèvement parisien contre Louis-Philippe réveille les esprits. Serait-ce le bon moment? Tout va se décider très vite et l'on connaît la suite en terre neuchâteloise.

Depuis plus de trente ans, la Marche du 1^{er} Mars est une manière conviviale de commémorer la révolution. Prenons-y part depuis Le Locle, La Chaux-de-Fonds ou en la rejoignant au Val-de-Ruz. Tous les renseignements figurent sous www.marchedupremiermars.com.

A cette occasion, la Commune procédera au pavoiement de ses bâtiments à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane et vous invite à en faire de même.

Bonne marche!

Projet éolien de La Joux-du-Plâne

Une nouvelle étape est franchie pour le projet éolien transcantonal des Quatre Bornes situé sur les Communes de Val-de-Ruz et de Sonvilier.

Le dossier complet d'enquête préalable a été remis aux autorités compétentes neuchâteloises et bernoises pour une pré-analyse ce vendredi 27 janvier 2017 à Sonvilier.

Des informations à la population vont être organisées dans le courant du printemps 2017. Un nouveau prospectus qui explique le projet a été édité à cette occasion; il est disponible aux guichets communaux ainsi que sur le site Internet de la Commune, rubrique Energie. La mise à l'enquête publique n'est pas prévue avant 2018.



Offres d'emploi

La Commune de Val-de-Ruz met au concours les postes ci-dessous:

- collaborateur administratif à 50% au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR);
- collaborateur administratif à 80% au sein de la gérance du patrimoine;
- apprenti employé de commerce de 2^e année pour août 2017.

Toutes les références au masculin s'entendent aussi bien au féminin.

Si vous avez envie de participer activement à la vie de notre Commune, veuillez consulter les annonces complètes en lien sur notre site Internet et postuler uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

